

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024-04-31

OBJET : PARTENARIATS CULTURELS POUR L'ANNEE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 29

Étaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALLEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN

Elus absents car concernés par l'affaire :

Mesdames Marie FOURN, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL et Monsieur Emmanuel MORUCCI

Monsieur Emmanuel MORUCCI a été nommé secrétaire de séance.

PARTENARIATS CULTURELS POUR L'ANNEE 2024

La Ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

NOM DE L'ASSOCIATION	2024
ASSOCIATION GUIPAVAS IDENTITE ET PATRIMOINE (AGIP)	2 500 €
AMICALE LAIQUE DE COATAUDON SECTION TANGO THEATRE	500 €
THEATRE DE L'ARTSCENE	1 000 €
AMICALE LAIQUE DE GUIPAVAS	1 800 €
COMITE DE QUARTIER, FIEF DU DOUVEZ (CQFD)	1 000 €
RIBLAN ELORN	2 500 €
WAR ROUDOU AR GELTED	300 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS DE L'ORALITE (ADAO)	500 €
FANFARE GOUT DU REUZ	1 000 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-YVES	300 €
TOTAL	11 400 €

P.J : conventions de partenariat

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCORDER Les partenariats financiers mentionnés ci-dessus pour l'année 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions de partenariats.

Avis des commissions :

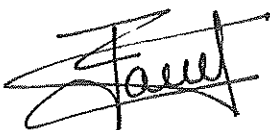
Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 12 AVRIL 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB




Le secrétaire de séance,
Emmanuel MORUCCI

